

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260605-2026CD0614-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2026
Publication : 05/06/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Marché de conception, création, fourniture et pose d'un parcours ludique VTT en bois

- VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
- VU les articles R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique (marché passé en procédure adaptée),
- VU le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- VU la délibération n° 9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- VU l'arrêté n°2026ARR0899 en date du 13 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à monsieur Jean-Paul TISSOT, 5^{ème} conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique.

CONSIDERANT la consultation relative à la conception, création, fourniture et pose d'un parcours ludique VTT en bois lancée par Loire Forez agglomération le 24/03/2026.

CONSIDERANT les offres remises et leur analyse au regard des critères suivants : prix des prestations (40 %) et valeur technique (60 %).

CONSIDERANT que l'offre proposée par E2S COMPANY est économiquement la plus avantageuse.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de conception, création, fourniture et pose d'un parcours ludique VTT en bois à E2S COMPANY pour un montant de 21 654.50 € HT.

Article 2 : Ce marché est conclu avec un délai d'exécution de 4 mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de Loire Forez agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine séance du conseil communautaire, sera transmise à monsieur le sous-préfet de Montbrison.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Montbrison, le 05/06/2026